LETTRE D'INFO N°4

10/10/2026

Audience SNEP / Conseiller spécial du Recteur

Lors de notre audience de début d'année avec Mme MILLOT, le conseiller spécial du Recteur M.LEPERS avait assisté à l'entretien et pris en charge le dossier « installations / équipements » établi grâce aux remontées des collègues dans le cadre de l'enquête de rentrée en EPS.

Il s'était alors engagé à « trouver » un responsable à la CTG vers qui les collègues, et coordo EPS pourraient se tourner en cas de nécessité. (voir le Compte Rendu dans la lettre Info N°1 du 16/09/2026, consultable en ligne sur le site du SNEP FSU Guyane. https://www.snepfsu-guyane.net/actus/lettres-infos/)

Le SNEP FSU Guyane a donc pris l'initiative la semaine dernière de relancer M.LEPERS afin de suivre l'évolution du dossier.

La réponse a été très rapide. Et se décline en plusieurs points :

- ***Contact CTG*** : le décès de M.SERVILLE a quelque peu perturbé l'avancée de ce point là.
- ***Les stages massés*** : une note a été faite à la CTG pour expliquer les avantages organisationnels et financiers de l'organisation de cette modalité d'assurer les cours obligatoire d'EPS. En attente de l'organisation d'une réunion avec la CTG.
- ***L'organisation des transports*** : travail sur un calendrier (comme la réservation des salles) pour organiser dès la fin de l'année, les besoins de l'établissement et surtout un travail transparent entre les contraintes de transport (notamment horaires), et les contraintes EPS.
- ***Communication*** : en cas d'annulation ou de besoin supplémentaire le protocole a été décidé mais doit être rédigé
- ***Les Travaux*** : les travaux ont été délégués au pôle sport de la CTG (avenue Voltaire) depuis l'an dernier. Une rencontre doit avoir lieu pour avoir en toute transparence les projets en cours et à venir.
- Autres infos : Réflexion menée sur des conventions d'accueil de jeunes collégiens en internat (au besoin) pour des événements sportifs à caractère exceptionnel. La CTG est d'accord.

A la demande de M.LEPERS, **le SNEP FSU Guyane** a proposé plusieurs dates pour une rencontre début décembre afin d'évoquer de vive voix l'avancée de tous ces sujets. Nous attendons de connaitre la date de cet entretien et reviendrons vers vous afin de faire le point sur les éventuels avancées / points noirs tjs actuels dans vos établissements respectifs.

Demande d'audience au Président de la CTG

Le SNEP FSU Guyane a profité de l'élection du nouveau président de la CTG pour demander une audience afin d'évoquer les problématiques liées aux équipements / installations / transports en EPS.

Monsieur le Président de la CTG,

Le **SNEP FSU Guyane,** syndicat majoritaire représentatif des professeurs d'EPS en Guyane vous adresse ses plus chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la Collectivité Territoriale de Guyane

Nous espérons que votre mandature permettra un développement équilibré du territoire, l'amélioration des cadres de vie de tout un chacun et l'égalité et le plein accès aux services publics.

L'éducation est au cœur de nos préoccupations, et la jeunesse guyanaise représente une part non négligeable de la population. La jeunesse est l'avenir de la Guyane et, à ce titre, nécessite des investissements à la hauteur dans son éducation.

Aussi nous comptons sur votre engagement pour permettre à tous nos élèves où qu'ils étudient sur le territoire de pouvoir le faire dans les meilleures conditions possible.

Pour ce qui nous concerne, **l'EPS,** vous n'êtes pas sans savoir que c'est un défi quotidien pour offrir une offre de formation complète à nos élèves. En effet nous sommes, en tant qu'enseignant d'EPS confrontés à des conditions d'enseignement bien particulières : déficit d'installations sportives, manque de piscines, infrastructures vieillissantes, conditions de chaleur extrême, manque de points d'ombre et d'eau sur nos installations…

Nous avons établi un état des lieux complet à la rentrée 2026 sur les conditions d'enseignement par établissement en Guyane. Nous souhaiterions nous entretenir avec vous, ou avec le responsable aux équipements / installations sportives sur ce sujet.

Nous vous remercions pour votre attention et restons à votre entière disposition.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'accepter notre plus sincère considération.

FORMATION SYNDICALE SNEP FSU Guyane.

EN RAISON DU MANQUE DE PARTICIPANTS LA FORMATION SYNDICALE PREVUE LES 3 ET 4 DEC A CAYENNE ANIMEE PAR NATHALIE FRANCOIS SECRETAIRE NATIONALE DU SNEP FSU SUR LA THEMATIQUE DES INSTALLATIONS SPORTIVES / EQUIPEMENTS ET SPORT SCOLAIRE EST ANNULEE !

REUNIONS d'informations SNEP Guyane. OUEST ET EST.

Le SNEP FSU Guyane compte malgré tout profiter de l'expertise et de la venue d'une secrétaire nationale.

Aussi nous proposons :

- ⇨ une réunion SNEP le **LUNDI 7 DECEMBRE** à **SAINT LAURENT DU MARONI**. Lieu à déterminer en fonction du nombre d'inscrits. Nous espérons vous y voir nombreux. Sont conviés les collègues de St Laurent / Mana / Apatou.
- ⇨ Une réunion SNEP le **JEUDI 10 DECEMBRE** à **SAINT GEORGES**.

Ce sera l'occasion d'échanger sur vos situations particulières et tenter d'apporter en direct des solutions, et/ou de vous proposer une démarche afin d'obtenir des résultats durables à vos problèmes.

Réunion OUVERTE A TOUS.

Tous les sujets pourront être librement abordés lors des réunions (installations / carrière / sport scolaire / mutations / politique générale / élections pro / …)

CONVOCATIONS EN PIECE JOINTE DE CE MAIL.

A DEPOSER DES QUE POSSIBLE.

MERCI de nous informer de votre participation par retour de mail, ou whatsapp.

MUTATION INTER ACADEMIQUE.

LE CALENDRIER

Du mercredi 04 novembre 2026 à midi heure de Paris au mercredi 25 novembre 2026 à midi heure de Paris, saisissez sur SIAM vos vœux pour le mouvement inter et / ou pour le mouvement sur postes spécifiques nationaux. Contactez les élus de votre section académique SNEP-FSU afin d'obtenir les meilleurs conseils pour élaborer votre liste de vœux.

Le mercredi 04 novembre 2026, consultez sur SIAM la liste des postes spécifiques nationaux et des postes à profil vacants.

Dès le jeudi 26 novembre 2026, téléchargez votre confirmation individuelle de demande de mutation pour la phase interacadémique et pour les mouvements spécifiques.

Courant janvier 2027, selon le calendrier académique, consultez votre barème.

Au plus tard le **vendredi 05 février 2027 à minuit** heure de Paris : date limite pour envoyer une demande tardive de participation au mouvement, d'annulation ou de modification de demande.

Le mercredi 10 mars 2027, l'administration vous communiquera votre résultat individuel. Si vous n'êtes pas satisfait du résultat, contactez le secteur mutation du SNEP-FSU national (mutation@snepfsu.net) qui pourra vous accompagner et vous représenter auprès du ministère pour un recours.

Toutes les infos, B.O, infos postes spécifiques, calculateur de barème, etc etc… en suivant le lien ci-dessous

https://lesite.snepfsu.fr/sujets/ma-carriere/mutations/mutations-inter/

MOUVEMENT 2027

3 Nouvelles dispositions :

1- **Statut élu. local.e** : La priorité relative à l'application de la loi n° 2025-1249 portant création d'un statut d'élu·e local·e n'est pas encore transcrite dans les LDG mobilité. Suite à la demande de la FSU, le ministère a indiqué que le traitement se ferait, si nécessaire, dans le **cadre des recours**.

2- **Table d'extension** : La modification de la table d'extension pour les académies de **Guadeloupe, Martinique et La Réunion** a été effectuée de façon unilatérale par l'administration.

Cette modification n'améliorera en rien l'affectation de nos collègues traité·es en extension. Au contraire elle aura pour conséquence d'allonger les trajets entre leur lieu d'affectation et le DROM dont ils et elles sont originaires, malgré l'ouverture de nouvelles liaisons à partir d'aéroports du sud de la France dont certaines se font avec escale à Paris. De plus, certaines affectations seront éloignées des aéroports.

3- **CIMM:** le Centre d'intérêts Matériels et Moraux ouvre **toujours droit** à une priorité légale de mutation en outre-mer et aux congés bonifié

Cependant, **La circulaire DGAFP du 2 août 2023 et la note de service du MENJ du 24 novembre 2023**, dont les termes avaient été intégrés aux LDG mobilité, ne peuvent plus être appliquées par les rectorats pour la reconnaissance du CIMM.

La circulaire DGAFP a été **abrogée** par une décision du Tribunal administratif de Toulouse du 19 mars 2025.

Comme cela était le cas avant l'application de la circulaire DGAFP , chaque rectorat appréciera comme il l'entend le dossier des participant·es au mouvement qui veulent voir reconnu leur CIMM dans le barème.

Celles et ceux qui se sont vus octroyer, lors des opérations de mobilité 2025, une reconnaissance du CIMM avec **une durée de validité de 6 ans ou illimitée** en gardent le **bénéfice** et devront, « juste » fournir leur arrêté de reconnaissance du CIMM pour 6 ans ou illimitée

PACS

L'assouplissement pour les pacsé.es entre le 1/01/2026 et le 31/08/2026 est confirmé. Ils pourront juste fournir une preuve de déclaration de leur situation auprès des services fiscaux. Pour les autres, la preuve d'une imposition commune reste de mise.

Vous le savez depuis 2 ans maintenant des dysfonctionnements pour la prise en compte de la séparation de conjoint sont à l'œuvre dans le cadre du mouvement INTER académique. Dès l'information reçue du Ministère sur l'exigence de la déclaration commune d'imposition sur le revenu le SNEP et la FSU sont intervenus pour dénoncer cette discrimination. Les interventions se sont faites à tous les niveaux, y compris en CSA MEN. La contradiction entre cette exigence et le code général des impôts qui prcise qu'il n'est pas possible de faire eune déclaration commune dès lors que les conjoints ne sont pas sous le même toit a été pointée auprès des différents Ministères concernés.

Nous appelons chaque collègue concerné à faire des recours afin de faire, par le nombre, et la répétition des recours bouger les choses.

CR UNSS. GUYANE

Le prochain **CR UNSS se tiendra le jeudi 26 novembre**. Les élus du **SNEP FSU Guyane** siègeront et en profiterons une fois de + pour renouveler leur demande de création d'un poste officiel d'adjoint afin d'épauler le travail de notre DR UNSS et de permettre la poursuite du développement du Sport Scolaire en Guyane.

La création de ce poste dépend uniquement du Recteur. Lui seul a la main pour créer ce poste !

ELECTIONS PRO. Ouverture de l'espace électeur

L'ESPACE ELECTEUR EST OUVERT depuis quelques semaines !

Comme pour les dernière élections professionnelles tout se fera en numérique (pas de vote papier)

Il vous faut donc dès maintenant créer votre espace électeur pour pouvoir voter en décembre.

Ne tardez pas à vous connecter et à nous signaler s'il y a un souci, quelqu'il soit !

Vous avez du recevoir déjà un mail du Ministère et un autre du DRH pour vous indiquer la démarche à suivre. **Ne vous laissez pas décourager par ces formalités ! Il faut VOTER MASSIVEMENT en décembre et cela démarre dès maintenant !**

Le vote se déroulera du **jeudi 3 décembre 2026 à 08h00** (heure de Paris)
au **jeudi 10 décembre 2026 à 17h00**.

Ces élections sont organisées par l'Administration de L'Education Nationale dans tous les corps (professeurs certifiés, professeurs agrégés, professeurs EPS, PLP, non titulaires…) afin de mesurer la représentativité des Organisations Syndicales présentes dans le Ministère, et **désigner ainsi les représentants des Personnels**

C'est un **RDV important** pour l'ensemble de la profession; en effet, il s'agit pour chacun de voter pour élire **SES** représentants syndicaux, **qui siègeront face** aux représentants de l'administration et défendront les intérêts des personnels et de la discipline

Le % de votants est PRIMORDIAL.

Il faudra voter MASSIVEMENT ! Ainsi les résultats pourront peser et vos voix seront entendues !

Des résultats que le SNEP obtiendra avec la FSU dépendent le nombre d'élus au niveau académique et national.

DES PROFESSEURS D'EPS COMME VOUS, PRETS A DONNER DE LEUR TEMPS, ET A SIEGER POUR DEFENDRE LA DISCIPLINE, LE METIER, ET LES COLLEGUES !

LE VOTE AUX ELECTIONS PROFESSIONNELLES C'EST UNE ACTION COLLECTIVE AUTRE QUE LA GREVE POUR MONTRER SON MECONTENTEMENT AU GOUVERNEMENT ET C'EST UN ACTE DE **REVENDICATION GRATUIT** !

SE SYNDIQUER AU SNEP FSU Guyane

Pour être plus fort ensemble, le syndicat est notre outil commun. Il NOUS appartient de le renforcer.

Syndiqués nous sommes mieux informés, mieux armés face aux attaques, et jamais seuls face à l'administration.

C'est ICI pour se syndiquer en ligne : https://lesite.snepfsu.fr/adhesion-par/

66% de la cotisation est déductible des impôts

Au frais réels, l'intégralité de la cotisation entre dans les frais

EGEA Andrea.

Pour le SNEP FSU Guyane